

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2020

Le quorum est atteint : 12 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

M. Nicolas Reveillac a donné procuration à M. Philippe Francoual.

Secrétaire de séance : Martial Serrau

Secrétaire auxiliaire : Véronique Lapacherie

1- Approbation du compte rendu du CM du 5 décembre 2019.

Vote à l'unanimité.

2- Maison Courdès - A la demande de la préfecture, modification de la demande de subvention DETR.

En 2018, une demande de subvention DETR avait été accordée à la commune pour la création de salles associatives et mise aux normes de la Maison Courdès. Nous avons déposé un nouveau dossier pour 2020 pour la maison Courdès appelé 2ème tranche. Mr le Préfet nous a demandé de redéposer un nouveau dossier en incluant tous les travaux. La DETR de 2018 a donc été annulée.

Vote à l'unanimité.

3- Maison Courdès - Examen des offres et choix du maître d'œuvre.

Reporté.

4 - Contrat-Cadre Bourg Centre - validation du projet de contrat cadre Livernon/Assier.

Ayant reçu le projet Contrat-Cadre Bourg Centre par mail pour examen, M. le Maire fait une présentation rapide du projet au vu de le mettre aux voix. M. Méjeczaz signale que le cloché de Livernon n'est pas répertorié comme classé.

Vote à l'unanimité.

5- Fixation des loyers au 01/01/2020.

La base de calcul des loyers est fixée en fonction des indices N-1 et N-2 du 3ème trimestre.

Il se calcule comme suit : Montant du loyer X indice de référence des loyers du trimestre concerné / indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente

Vote à l'unanimité.

6- Imputation du compte 6232 pour le BP 2020.

Fixation de la nature des dépenses qui seront réglées sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Liste inchangée par rapport à l'année passée.

Vote à l'unanimité.

7- Paiement de factures en investissement (budget Communal – Budget mas de Charles 2020)

2 521,46 € Honoraires du notaire Maître Herbet pour l'achat du Cabinet médical

3 601,10 € Honoraires du notaire Maître Herbet pour l'achat des terrain Cavalie

Intervention par le plombier sur le chauffage de l'école 1 617,84 € TTC

Pour la faisabilité du projet écobarri il nous a été demandé de faire une étude de sol.

L'entreprise Géoccitane a réalisé le sondage pour la somme de 3 996€ TTC.

Vote à l'unanimité pour le paiement de l'ensemble des factures.

8- Logement HLM de M. Caspar Ludovic – Fixation du prix du terrain.

L'office HLM propriétaire du bâti a répondu favorablement à la demande de M. Caspar pour l'acquisition de son logement.

Le terrain appartenant à la commune M. le Maire et le conseil fixe le prix de vente à 15€ le m²

12 pour 1 abstention

9- Assainissement – Report du transfert de la compétence.

Reporté

10- Fixation du tarif du terrain rétrocédé à M. Guyot (Mas de Charles).

M. Guyot a fait la demande d'achat d'une bande de terrain pour créer un passage pour desservir son terrain comprenant 2 lots.

Le prix de vente du terrain est fixé à 13€ m².

11 pour 1 contre M. Sicre 1 abstention M. Méjecazes

11- Acceptation de la reprise de la compétence incendie du SIAEPPI de Livernon.

Afin de pouvoir fusionner avec le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala, le SIAEPPI de Livernon ayant la compétence Protection Incendie doit la retransférer à la commune.

Vote à l'unanimité.

12- FDEL – Remplacement du mât accidenté.

Le coût du remplacement du candélabre situé à proximité du terrain multisports s'élève à 1 534,68 €HT. La FDEL participe à hauteur de 35%. La part communale sera de 1 097,30 € HT au maximum.

Vote à l'unanimité.

13- Location d'un local au syndicat du Limargue.

Le syndicat du Limargue cherche un bureau pour son secrétariat. M. le Maire demande l'accord du CM pour la location du bureau situé au-dessus de la mairie. Il serait demandé un loyer d'environ 200 €

Vote à l'unanimité.

14- Informations diverse

- M. Francoual demande l'état d'avancement du dossier pour l'achat du défibrillateur. M. Sicre annonce une participation de 250 € du Rotary Club.

- Mme Fouilhac-Gary fait part de sa constatation qu'une bonne partie de nos concitoyens n'ont pas fixé leur plaque de numérotation et s'en inquiète.

- DIA – renonciation au droit de préemption.

- M. le Maire annonce des travaux supplémentaires concernant l'accessibilité PMR de la mairie. Lors des travaux du réseau assainissement de l'époque, la fosse septique de la mairie située devant l'entrée n'a pas été déposée. La STAP travaillant sur le cœur de village fait un devis pour la mise en conformité. Accès PMR de la mairie est pris en charge sur le projet cœur de village.

La séance est levée à 22h30